

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Séance du 24 septembre 2025

Interpellation

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CODIR,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers intercommunaux,

Les conseillères suivantes, Mmes M. Bédât, J. Burbidge Rainsley, C. Deluz, D. Marcozzi, F. Malherbe Vendrell, souhaitent interpeller le CODIR afin d'avoir des réponses à leurs questions ouvertes. Pour rappel, les soussignées ont déposé une interpellation pour la séance du 21 novembre 2024, des réponses orales ont été apportées. A l'occasion de la séance du 29 avril 2025, nous avons sollicité oralement un complément d'information indiquant que nous estimions que nos questions n'avaient pas toutes reçu de réponse. En date du 15 mai 2025, le Conseil Intercommunal a été informé par voie écrite qu'aucun complément d'informations ne suivrait sur cette interpellation.

Aujourd'hui, nous vous adressons une nouvelle série de questions afin de nous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'AISGE. En effet, afin de maintenir, pour ne pas dire rétablir, le lien de confiance, plus de transparence serait appréciée.

Ainsi, nous aimerions avoir des clarifications ou réponses aux questions suivantes :

- Dans votre réponse à notre interpellation, vous évoquiez « revoir vos priorités et adopter une approche plus équilibrée pour garantir la pérennité de l'association ». Pouvez-vous nous expliquer ce qui a été concrètement entrepris ?
- Vous avez informé que le RAT apportait du support organisationnel. Concrètement quels sont les recommandations et/ou changements à apporter ?
- Vous avez alors confirmé nous faire parvenir un organigramme intégrant les rôles et responsabilités de chacun. Force est de constater que nous l'attendons toujours. Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir le partager avec le Conseil Intercommunal.
- Vous avez engagé un nouveau secrétaire général. Quel est son cahier des charges ? Quelles sont ses missions ? en quoi le rôle de secrétaire général est-il différent de celui de directeur.trice ? et en quoi son rôle diffère-t-il du poste de secrétaire général antérieur à l'engagement d'une directrice ?
- L'implication du CODIR, notamment sur le plan opérationnel, a-t-il changé ? Qu'en est-il aujourd'hui ? Et qu'envisagez-vous pour sécuriser le futur à l'aube de nouvelles élections ?

Par ailleurs, nous trouvons que les informations partagées dans l'article de presse de la Côte en mai 2025 auraient dû être partagées avec le Conseil Intercommunal au mois d'avril.

Nous remercions par avance le CODIR des réponses qui seront apportées et de l'attention portée à notre interpellation.

Nous vous prions de recevoir, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CODIR, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, nos salutations les meilleures.

M. Bédât

J. Burbidge Rainsley

C. Deluz

D. Marcozzi

F. Malherbe Vendrell